



Service administratif
Sport, animation et culture



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES MONITRICES/ MONITEURS DE NATATION

1. Les inscriptions aux cours de natation se font à la buvette de la piscine. Le responsable Fabien Fournier fournira un document au responsable de la buvette pour qu'il puisse y noter les inscriptions et les coordonnées des participants.
2. Le moniteur prend contact avec le responsable de la buvette de la piscine le dimanche soir. Horaire d'ouverture : 10h00 – 20h00. Le responsable de la buvette lui transmettra la liste des inscriptions pour les cours de la semaine.
3. Les cours collectifs auront lieu tous les matins du lundi au vendredi
4. Il faut minimum 4 participants pour qu'un cours ait lieu. Dès 7 participants, former un 2ème groupe
5. Le premier cours collectif débutera le lundi à **10h00** afin de pouvoir former les groupes pour le reste de la semaine.
6. Le cours collectif est d'une durée de 30 minutes.
7. En cas de forte influence, possibilité de former plusieurs groupes aux horaires suivants : **10h00-10h30** / 10h30-11h00 / 11h00-11h30
8. Les groupes seront établis par le moniteur en fonction du niveau des élèves, de leur âge, voire de la langue parlée.
9. Prix des cours collectifs : chf 30.- pour 5 cours de 30 minutes, du lundi au vendredi de la même semaine. Réduction de chf 5.- accordée avec le Sportpass.
10. Le moniteur a la possibilité de donner des cours privés sur demande. Ces cours auront lieu après les cours collectifs.
11. Le cours privé dure 30 minutes et coûte chf 30.-. Réduction de chf 5.- accordée avec le Sportpass.
12. A la fin de la semaine, communiquer le nombre de cours et d'élèves par cours à la responsable Anita Stadelmann (anstadel@gmail.com) pour le versement des indemnités.
13. Du matériel est disponible à la piscine pour ces cours : 10 frites flottantes, 15 planches de natation, 10 cerceaux et différentes balles.

Merci beaucoup pour votre collaboration!